

**FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT
" F.C.A. "**

Société Anonyme au capital de 80.000 €
Siège social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

R.C.S. NICE B 344 197 332 (88 B 202)



4335

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2002**

L'An deux Mille Deux,
le vingt-neuf mars,
à 18 heures.

Les actionnaires de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A." Société Anonyme au capital de 80.000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à la Loi.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MAURER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude MOREL et Monsieur Philippe LUCCHESI, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François CABANE est nommé secrétaire.

Monsieur Bernard MAUGAIN, Commissaire aux Comptes, s'est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. La feuille de présence de l'Assemblée,
2. L'inventaire, le Compte de Résultat, l'Annexe au Bilan et le Bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2001,
3. Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
4. Les Rapports du Commissaire aux Comptes,
5. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, le président déclare :

- que liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.
- et, qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - a) le projet des résolutions présenté par le Conseil d'Administration,
 - b) l'inventaire, le bilan, l'annexe et le compte de résultat,
 - c) les rapports du Conseil d'Administration et du commissaires aux comptes et le tableau des résultats de la société,
 - d) un document mentionnant l'état civil des membres du Conseil d'Administration avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur l'exercice clos le 30 septembre 2001,**
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Nouveau Code de Commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2001,**
- **Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement,**
- **Renouvellement du mandat des administrateurs,**
- **Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,**
- **Pouvoirs,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration contenant un exposé général de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et la présentation des comptes de l'exercice ; il donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Nouveau Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2000/2001 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice de 317.237,20 F. (48.362,50 €) :

• Bénéfice de l'exercice	317.237,20 F.	48.362,50 €
• Report à Nouveau 2000/2001 ... CR	158.960,15 F.	24.233,32 €
	476.197,35 F.	72.595,82 €
• Affectation à la « Réserve Légale » pour la doter intégralement	2.476,56 F.	377,55 €
• Affectation au compte "Réserves Indisponibles"	77.840,00 F.	11.866,64 €
• Distribution de dividendes	200.000,00 F.	30.489,80 €
• REPORT A NOUVEAU 2001/2002 ... CR	195.880,79 F.	29.861,83 €
	476.197,35 F.	72.595,82 €

En conséquence, l'Assemblée Générale fixe à 40 F. (6,10 €) le dividende net par action, auquel s'ajoute l'impôt payé au Trésor (avoir fiscal) de 20 F. (3,05 €), soit un revenu global de 60 F. (9,15 €).

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes nets par action	Avoir fiscal par action	Dividendes réels par action
• AU TITRE DE L'EXERCICE 1997/1998	13 F.	6,50 F.	19,50 F.
• AU TITRE DE L'EXERCICE 1998/1999	13 F.	6,50 F.	19,50 F.
• AU TITRE DE L'EXERCICE 1999/2000	13 F.	6,50 F.	19,50 F.
	(1,98 €)	(0,99 €)	(2,97 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur André GIRONNE en qualité d'Administrateur.

Le mandat de Monsieur André GIRONNE, qui arrive à terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001, ne sera donc pas renouvelé. En conséquence, l'Assemblée Générale s'apprête à nommer un nouvel administrateur en son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur André GIRONNE :

- Madame Florence GAUDRY née MARTIN ^{- LAVAL} demeurant 11, Impasse Bertrand Bec à MARSEILLE (13007), née le 26 novembre 1951 à MARSEILLE, de Nationalité française,

pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 et tenue avant le 31 mars 2008.

Madame Florence GAUDRY déclare accepter lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Yves MAURER et celui de Monsieur Jean-Claude MOREL arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001.

L'Assemblée Générale décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 et tenue avant le 31 mars 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Bernard MAUGAIN et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre CASAGRANDE arrivent à échéance à l'issue de l'exercice clos le 30 septembre 2001.

L'Assemblée Générale décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 et tenue avant le 31 mars 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

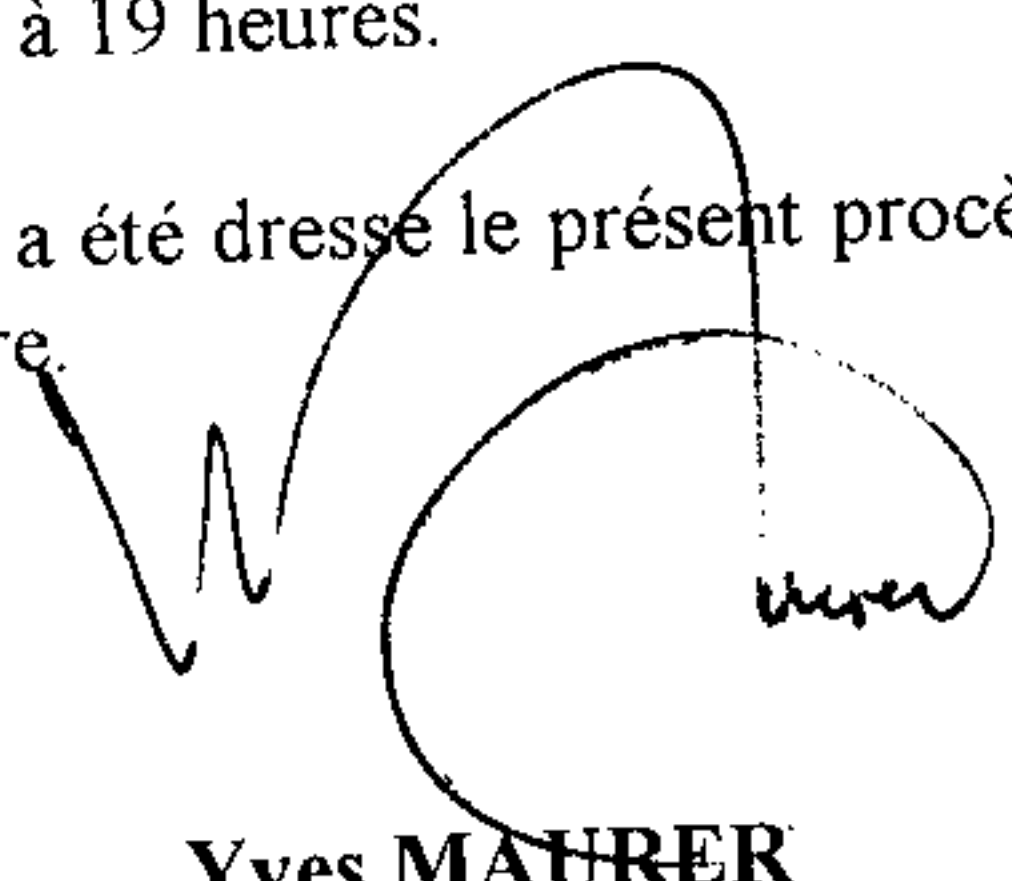
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ces délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.


Yves MAURER
Président

Certifie conforme

Jean Claude MOREL
Scrutateur

Philippe LUCCHESI
Scrutateur

Jean-François CABANE
Secrétaire

Florence GAUDRY